

THIS IS EXHIBIT "36"
REFERRED TO IN THE
AFFIDAVIT OF WARD P. WEISENSEL
SWORN BEFORE ME
THIS 19th DAY OF JUNE, 2007

A Notary Public in and for the
Province of Manitoba

[Close](#)

**HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA**

39th Parliament, 1st Session39^e Législature, 1^{re} Session

The Standing Committee on Agriculture and Agri-Food
has the honour to present its

Le Comité permanent de l'agriculture et de
l'agroalimentaire a l'honneur de présenter son

SIXTH REPORT

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee has considered matters relating to the Canadian Wheat Board and recommends as follows:

That the Minister of Agriculture shall hold, pursuant to section 47.1 of the Canadian Wheat Board Act, a plebiscite with respect to the future of the Canadian Wheat Board on the following questions:

Farmers shall be asked:

For wheat

A) I wish to maintain the ability to market all wheat, with the continuing exception of feed wheat sold domestically, through the CWB single desk system

B) I wish to remove the single desk marketing system from the CWB and sell all wheat through an open market system.

For barley:

C) I wish to maintain the ability to market all barley, with the continuing exception of feed barley sold domestically, through the CWB single desk system

D) I wish to remove the single desk marketing system from the CWB and sell all barley through an open market

SIXIÈME RAPPORT

Conformément à l'alinéa 108(2) du Règlement, le Comité a étudié des questions relatives à la Commission canadienne du blé et recommande ce qui suit:

1. Que, conformément à l'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé, le ministre de l'Agriculture tienne un référendum sur l'avenir de la Commission canadienne du blé articulé autour des questions suivantes :

Les agriculteurs seront priés de choisir entre les énoncés suivants :

Pour le blé :

A) Je veux rester capable de commercialiser tout le blé, exception faite comme à l'heure actuelle du blé fourrager vendu au pays, par l'entremise du guichet unique de la CCB.

B) Je veux supprimer le système de commercialisation à guichet unique de la CCB et vendre tout le blé sur un marché ouvert.

Pour l'orge :

C) Je veux rester capable de commercialiser tout l'orge, exception faite comme à l'heure actuelle de l'orge fourrager vendu au pays, par l'entremise du guichet

Y SYSTEM

2. Voter eligibility for the plebiscite shall be the same as that outlined in the CWB Act and regulations for CWB Director elections, with the voter list based on the 2005-06 list of CWB permit book holders. And that the Chair of the Committee reports the motion to the House

unique de la CCB.

D) Je veux supprimer le système de commercialisation à guichet unique de la CCB et vendre tout l'orge sur un marché ouvert.

2. Les conditions d'admissibilité au référendum seront celles que prévoient la Loi sur la CCB et les règlements relatifs à l'élection des administrateurs de la CCB, la liste des votants étant fondée sur la liste 2005-2006 des titulaires de carnet de livraison de la CCB. Que la présidence fasse rapport de la motion à la Chambre.

A copy of the relevant *Minutes of Proceedings* (Meetings Nos.21, 22, 23, 24 and 26) is tabled.

Un exemplaire des *Procès-verbaux* pertinents (séances nos 21, 22, 23, 24 et 26) est déposé.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

Le président,

GERRY RITZ
Chair

Dissenting opinion of the Conservative Party

Our dissent to the tainted recommendation:

The motion presented by Mr. Easter was ruled out of order twice by the Committee Chair. Upon first presentation of the motion on November 9, 2006 (Meeting #28), the motion was ruled out of order as per section 47.1 of the Canadian Wheat Board Act which grants the Minister of Agriculture and Agri-Food full authority to develop the question and voters list of a plebiscite. The motion was deemed inappropriate in its deliberate attempt to undermine the Minister's authority in this regard. Minutes of Meeting #28 indicate that the motion was ruled upon, debated and withdrawn by unanimous consent.

The Rules of the House of Commons clearly state that a motion cannot be brought back unless it is changed substantially. The minutes of November 23, 2006 (Meeting # 30) indicate that Mr. Easter brought forward the identical motion of that presented on November 9, 2006. This motion was once again ruled out of order

Opinion dissidente du Parti conservateur

Notre dissidence à l'égard de la recommandation viciée :

La motion de M. Easter a été déclarée irrecevable deux fois par la présidence du Comité. Lorsqu'elle a été déposée une première fois le 9 novembre 2006 (réunion no 28), elle a été déclarée irrecevable aux termes de l'article 47.1 de la Loi sur la Commission canadienne du blé, qui confère au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire le pouvoir d'élaborer la question référendaire et la liste des votants. Elle a été jugée irrecevable parce qu'elle visait délibérément à miner le pouvoir du ministre à cet égard. Le procès-verbal de la réunion no 28 indique que la motion a été jugée, débattue et retirée par consentement unanime.

Le Règlement de la Chambre des communes dispose clairement qu'une motion ne peut pas être redéposée à moins d'être substantiellement modifiée. Le procès-verbal du 23 novembre 2006 (réunion no 30) indique que la motion déposée par M. Easter était identique à celle déposée le 9 novembre 2006. Cette motion a de nouveau

based on the original decision of the Chair and the rules of the House of Commons. The Opposition members of the committee defied the rules of the House in two ways:

(1) They ignored the fact that the motion was out of order; and

(2) they deliberately ignore the rules of the House regarding the reintroduction of motions. This recommendation and the politics around it have the potential to undermine the credibility of the House of Commons Agriculture Committee and its future endeavours. There is a question as to whether the opposition has been inappropriately using the Committee to try to influence the ongoing CWB director elections. The government members are concerned that this is one more attempt to that end. For these reasons, the Government members of the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food do not support the recommendation.

étée déclarée irrecevable aux termes de la décision originelle de la présidence et du Règlement de la Chambre. Les députés de l'opposition membres du Comité ont défié le Règlement de deux façons :

(1) Ils ont fait fi du fait que la motion était irrecevable; et

(2) ils ont délibérément passé outre au Règlement de la Chambre en matière de motions redéposées. Cette recommandation et sa dimension politique risquent de miner la crédibilité du Comité de l'agriculture de la Chambre des communes et de ses futures entreprises. Il y a lieu de se demander si l'opposition n'utilise pas indûment le Comité pour tenter d'influer sur l'élection en cours des administrateurs de la CCB. Les députés ministériels du Comité craignent qu'il ne s'agisse d'une autre tentative en ce sens. Pour ces raisons, les députés ministériels du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire n'appuient pas la recommandation.

E-mail to:

[Close](#)

**HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA**

10th Parliament, 1st Session

39^e Législature, 1^{re} Session

Pursuant to Standing Order 108(2), the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food has the honour to present its

Conformément à l'article 108(2), le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a l'honneur de présenter son

ELEVENTH REPORT

On January 22, 2007 the Minister of Agriculture & Agri-Food released the following questions with respect to a barley plebiscite:

- The Canadian Wheat Board should retain the single desk for the marketing of barley into domestic human consumption and export markets.

- I would like the option to market my barley to the Canadian Wheat Board or any other domestic or foreign buyer.

- The Canadian Wheat Board should not have a role in the marketing of barley. The second of the three questions implies that a "dual market" option is a viable alternative to the current monopoly role of the Canadian Wheat Board through its single desk selling feature.

On October 25, 2006 the Task Force appointed by the Minister of Agriculture & Agri-Food released its report, "Marketing Choice - The Way Forward". At p. 10 of that

ONZIÈME RAPPORT

Le 22 janvier 2007, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a rendu publiques les questions suivantes en ce qui concerne le plébiscite sur l'orge :

- La Commission canadienne du blé devrait demeurer le comptoir unique pour la commercialisation de l'orge dans le marché intérieur de l'alimentation humaine et le marché extérieur.

- J'aimerais avoir le choix de commercialiser mon orge soit à la Commission canadienne du blé, soit à tout autre acheteur intérieur ou étranger.

- La Commission canadienne du blé ne devrait jouer aucun rôle dans la commercialisation de l'orge. La deuxième des trois questions laisse entendre qu'un système mixte de commercialisation est une solution viable au monopole actuel de la Commission canadienne du blé, qui est un guichet unique de commercialisation.

Le 25 octobre 2006, le groupe de travail nommé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a rendu public son rapport, intitulé Choix du mode de

report there is the following statement: "The latter term (dual marketing) implies to some that the existing marketing approach (a CWB with monopoly powers) could co-exist with an open market approach. This is not possible."

On January 22, 2007 the Minister of Agriculture and Agri-Food confirmed that in order to assist "producers to make an informed decision" he had retained the services of three individuals, one of which is Dr. Murray Fulton of the University of Saskatchewan. The task of this group is to write a "short, objective description of each question" which will be provided to producers.

In November 2006, Dr. Fulton released a study entitled, "The Canadian Wheat Board in an Open Market: The Impact of Removing the single desk selling powers". On p 11 of that study Dr. Fulton stated: "A dual marketing structure is not viable because of the incentives that are created as a consequence of the nature of the dual market. Interestingly, since a dual market is not viable, farmers will ultimately have no choice between marketing through a pool and marketing through the open market. Only the open market option will exist." Therefore, given the fact that both the Minister's task force and Dr. Fulton, whom the Minister has retained to provide advice, concur on the lack of viability of the "dual market" option which is suggested as possible in the second of the three questions presented by the Minister, the Committee recommends the following:

1. That the Minister of Agriculture & Agri-Food immediately rescind the questions released on January 22, 2007 upon which barley producers in western Canada are expected to vote on their future relationship with the Canadian Wheat Board and

2. Immediately implement the Sixth Report of the Standing Committee on Agriculture & Agri-food, by placing before wheat and barley producers of western Canada who have a relationship with the Canadian Wheat Board, the questions contained within that report.

commercialisation – Prochaines étapes. À la page 10 de ce rapport, on peut lire : « L'expression "choix du mode de commercialisation" décrit mieux le nouvel environnement que "commercialisation mixte" qui laisse entendre que le mode de commercialisation actuel (une CCB détenant le monopole) pourrait coexister avec un marché libre, alors que c'est impossible. »

Le 22 janvier 2007, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire confirmé qu'en vue d'aider les producteurs céréaliers à prendre une décision éclairée, il avait retenu les services de trois experts. Parmi eux on retrouve le Pr Murray Fulton, de l'université de la Saskatchewan. La mission de ce groupe était de rédiger une courte explication objective de chacune des questions, questions qui devaient ensuite être distribuées aux producteurs.

En novembre 2006, le Pr Fulton a publié une étude intitulée « The Canadian Wheat Board in an Open Market: The Impact of Removing the single desk selling powers ». À la page 11 de cette étude, le Pr Fulton dit : « Une structure de commercialisation mixte n'est pas viable à cause de mesures d'encouragement qui sont créées du fait de la nature même d'un système mixte. Curieusement, puisqu'une commercialisation mixte n'est pas viable, les producteurs n'auront aucun choix entre la commercialisation par l'intermédiaire d'un pool et le marché ouvert. Il n'y aura que la commercialisation ouverte. » En conséquence, étant donné que le groupe de travail du ministre ainsi que le Pr Fulton, choisi par le ministre pour donner des conseils, s'entendent pour dire que la commercialisation mixte, proposée dans la deuxième des trois questions présentées par le ministre, n'est pas viable, le comité recommande :

1. Que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire annule immédiatement les questions qui ont été soumises aux producteurs d'orge de l'Ouest afin que ceux-ci puissent décider de leurs liens futurs avec la Commission canadienne du blé ;

2. Que le Ministre mette immédiatement en œuvre le sixième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire et soumette aux producteurs de blé et d'orge de l'Ouest, qui ont établi des liens avec la Commission canadienne de blé, les questions formulées dans ce rapport.

A copy of the relevant *Minutes of Proceedings* (Meetings Nos. 36 & 37) is tabled.

Un exemplaire des *Procès-verbaux* pertinents (séances nos 36 et 37) est déposé.

Respectfully submitted,

Respectueusement soumis,

président,

JAMES BEZAN
Chair

Dissenting Opinion of the Conservative Party of Canada

Opinion dissidente du Parti conservateur du Canada

We are unable to endorse the recommendations of the Committee's Report because they rely on incorrect and incomplete information. In doing so, we are concerned that the Report misleads Members of the House and the general public.

On October 25, 2006 the Task Force appointed by the Minister of Agriculture and Agri-food released its report, "Marketing Choice – The Way Forward". At p. 10 of that report there is the following statement, "‘Marketing Choice’ is a better term to describe the new environment than ‘dual marketing’. The latter term implies to some that the existing marketing approach (a CWB with monopoly powers) could co-exist with an open market approach. This is not possible." The Committee's Report concludes from this statement that the Minister's task force concurs "on the lack of viability of the ‘dual market’ option which is suggested as possible in the second of the three questions presented by the Minister". This conclusion is incorrect. Contrary to the assertion of the Committee's Report, the task force did not say that a dual market was unworkable. It said that the concept of a dual market is misunderstood "by some" to mean that a voluntary CWB would retain its monopoly. Consequently, in order to avoid this misunderstanding, the task force recommended using the term "marketing choice" instead of "dual marketing".

Furthermore, when taken in context with the rest of the paragraph, there is no question that the task force was clarifying the concept of a voluntary CWB, not denigrating it. Note, that in the next sentence, the task force goes on to say, "Marketing choice implies an open market in which CWB II, as an entity operating in that open market, will be a vigorous participant through which producers could voluntarily choose to market their grain..."

One of our focuses has been on creating the environment for a high probability of commercial success for CWB II." Marketing choice is clearly endorsed by the task force and is represented by the second question presented by the Minister on the barley plebiscite. Moreover, while the Committee's Report notes that Dr. Fulton does not believe that the CWB's pooling function can be retained apart from its statutory monopoly, the Committee's Report fails to note the contrary view of at least one of the other three independent specialists retained by the Minister, Rolf

Nous ne pouvons approuver les recommandations contenues dans le rapport du Comité parce qu'elles reposent sur des renseignements inexacts et incomplets et nous craignons que le rapport n'indue en erreur les députés et le grand public.

Le 25 octobre 2006, le Groupe de travail créé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a rendu public son rapport intitulé Choix du mode de commercialisation – Prochaines étapes. À la page 12 du rapport, on peut lire : « L'expression ‘choix du mode de commercialisation’ décrit mieux le nouvel environnement que ‘commercialisation mixte’ qui laisse entendre que le mode de commercialisation actuel (une CCB détenant le monopole) pourrait coexister avec un marché libre, alors que c'est impossible. » Dans son rapport, le Comité conclut de cette affirmation que le Groupe de travail du Ministre s'entend pour dire que « la commercialisation mixte, proposée dans la deuxième des trois questions présentées par le ministre, n'est pas viable ». Cette conclusion est inexacte. Contrairement à l'affirmation que contient le rapport du Comité, le Groupe de travail n'a pas dit que la commercialisation mixte est irréalisable. Il a indiqué que certains croyaient à tort que, selon le concept de la commercialisation mixte, la Commission canadienne du blé (CCB) conserverait son monopole.

Par conséquent, pour éviter tout malentendu, le Groupe de travail a recommandé d'utiliser l'expression « choix du mode de commercialisation » plutôt que « commercialisation mixte ». Par ailleurs, si l'on tient compte du reste du paragraphe, on ne saurait douter que le Groupe de travail s'efforçait non pas de dénigrer le concept d'une CCB facultative, mais de le clarifier : « Le choix du mode de commercialisation est défini comme un marché libre dans lequel la CCB II, une entité oeuvrant dans ce marché libre, sera un participant actif. Les producteurs auront alors le choix de s'adresser à elle ou non pour commercialiser leurs grains.

L'accent a donc été mis sur la création d'un environnement propice à la réussite commerciale de la CCB II. » Le Groupe de travail approuve sans contredit le choix du mode de commercialisation, qui fait l'objet de la seconde question posée par le Ministre dans le plébiscite sur l'orge. Qui plus est, le Comité a fait observer dans son rapport que M. Fulton ne croit pas que la CCB puisse conserver sa fonction de mise en commun sans le monopole que lui confère la loi, mais il a omis d'y indiquer l'opinion contraire d'au moins un des trois autres spécialistes indépendants dont le Ministre a retenu les services, Rolf Penner. Dans un texte publié lété

Penner. In a commentary published last summer, ("Dual Market Denial", July 26, 2006) Penner wrote: "The odds of successfully transitioning the CWB into an open market setting are extremely high." Also there is a great concern about the timing of this report. It is unclear whether the author of the original motion understood that the ballots for the barley plebiscite have been mailed out and at this time are already being returned. When that was explained to him in the discussion of the motion he indicated that he wanted to continue with the motion anyway. The motion is irrelevant to the present situation and should have been withdrawn. If the only reason to pursue this motion was to create mischief, then the credibility of the Committee is being affected. We resist that at all costs.

Therefore, given the fact that this Report of the Committee contains:

1. An incorrect interpretation of the report of the Minister's task force; and,
2. An incomplete assessment of the views held by the three independent specialists retained by the Minister;
3. A motion that is irrelevant in the present situation we find its recommendations fundamentally flawed, and are unable to endorse them.

dernier (Dual Market Denial, 26 juillet 2006), M. Penner signale : « Les chances d'une transition réussie de la Commission canadienne du blé à un marché plus libre sont extrêmement élevées. » Le moment où ce rapport a été publié soulève également de grandes préoccupations. On ne sait pas vraiment si l'auteur de la motion originale comprenait que les bulletins de vote pour le plébiscite sur l'orge avaient été mis à la poste et renvoyés à ce moment-là. Quand on le lui a expliqué lors de la discussion sur la motion, il a fait savoir qu'il voulait de toute façon aller de l'avant avec la motion. La motion n'est pas pertinente dans la situation actuelle et devrait être retirée. Si l'unique raison de la maintenir était de causer du tort, la crédibilité du Comité s'en trouve alors affectée. Nous nous y objectons à tout prix.

Par conséquent, comme le rapport du Comité contient:

1. Une interprétation erronée du rapport du Groupe du travail créé par le Ministre;
2. Une évaluation incomplète des opinions avancées par les trois spécialistes indépendants retenus par le Ministre;
3. Une motion non pertinente dans la situation actuelle; nous jugeons que ses recommandations sont dépourvues de fondement et ne pouvons les approuver.

E-mail t